

# INBAWL

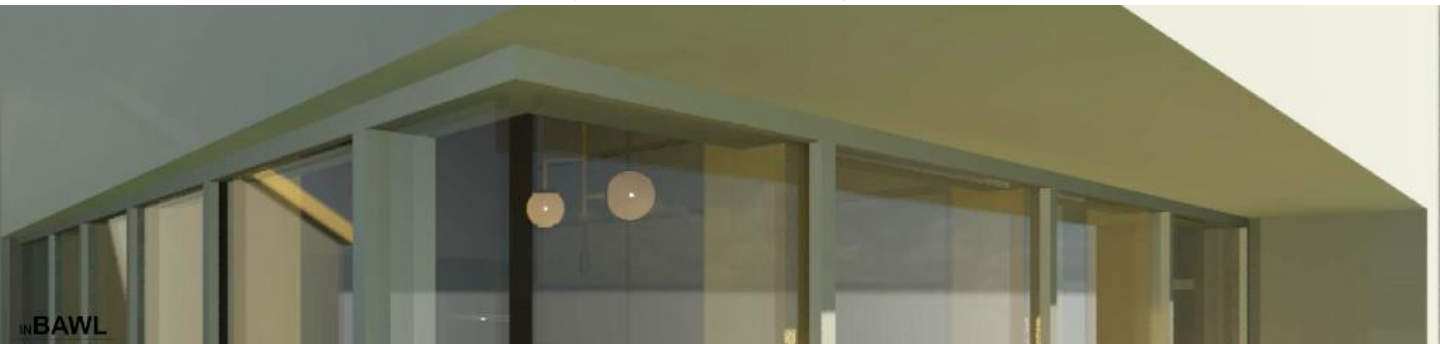
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

TRAITEMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES

2024

APPRENANT > SOCIETE < SOCIETE B2B

ALEAS SURVENUS | JOURNAL DE BORD | MISE EN SITUATION



DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 02 JANVIER 2024  
Enregistré sous le numéro 2876088476. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

**INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS | organisme de formation**  
**VOLET TRAITEMENT DES DIFFICULTES RENCONTREES | ALEAS SURVENUS | JOURNAL DE BORD | MISE EN SITUATION**  
**APPRENANT > SOCIETE < SOCIETE B2B**  
forms.inbawl@gmail.com | HELENE DE OLIVEIRA  
fondatrice et présidente de la société INBAWL  
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit @  
CACHET



INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

FICHE MEMO DES SITUATIONS INNATENDUES

HISTORIQUE | DIFFICULTES | RESOLUTION



◇ les difficultés



◇ les aléas



◇ les réclamations



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DECENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 28760585476 AUPRES DU PREFET DE REGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

## METHODOLOGIE ET PROCESS

### Objet

La procédure décrit le processus de prise en compte et de règlement d'une difficulté ou d'un aléa survenant lors d'une formation.

### Domaine et limites d'application

La procédure s'applique lors la difficulté ou l'aléas impactent le bon déroulement de la formation et sont de nature à perturber l'apprentissage prévu et cela quelle qu'en soit l'origine ou la nature.

La difficulté ou l'aléa peuvent être de nature organisationnelle, humaine, matérielle ou environnementale.

Elle exclut les plaintes et réclamations des parties prenantes de son champ d'application, voir procédure CIRCUIT DE LA PLAINTÉ ET DE LA RÉCLAMATION.

### Terminologie

Difficulté, aléa : évènement volontaire ou pas, de nature à perturber la formation ou à perturber les apprentissages prévus.

### Documents de référence

Référentiel National Qualité, version 7 du 29 mars 2021, indicateur 31. Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes,

## ÉLÉMENTS ENTRANTS

### Main d'oeuvre

Le formateur,  
Les stagiaires,  
Le commanditaire du programme,  
Le service de formation continue de l'établissement.  
Tiers identifié ou pas.  
Facteurs humains pouvant être à l'origine de la difficulté ou de l'aléa.

### Matériel

Peut être à l'origine de la difficulté ou de l'aléa.

### Matière

Peut être à l'origine de la difficulté ou de l'aléa.

### Milieu

Peut être à l'origine de la difficulté ou de l'aléa.

## ÉLÉMENTS SORTANTS

### Résultats attendus

La prise en compte de l'aléa et les mesures correctrices nécessaires ont permis la poursuite du programme.  
Les mesures immédiates nécessaires à corriger la difficulté ou l'aléa, n'ont pu être mises en œuvre ou se sont avérées insuffisante. Des mesures de récupération ont été proposées au commanditaire dans tous les autres cas.

forms.

## METHODOLOGIE ET PROCESS

### Traçabilité & indicateurs

Tableau d'enregistrement et de suivi des difficultés et des aléas. Partage de la responsabilité entre Adéquation Santé et l'établissement commanditaire dans le déploiement de mesures correctrices ou palliatives.

### ÉTAPES DU PROCESSUS

#### 1 Information du commanditaire

Dès la signature de la convention, le commanditaire est informé de la procédure de prise en compte d'une difficulté ou d'un aléa survenant durant la formation.

La présente procédure est annexée au RÈGLEMENT INTÉRIEUR, annexé lui-même à la convention de formation.

#### 2 Difficulté ou aléa mineur

Dès que l'évènement se produit, le formateur engage avec les stagiaires et avec leur accord, les mesures nécessaires pour en réduire ou en supprimer les conséquences péjoratives sur l'enseignement ou sur le bon déroulement de la formation. Avec l'accord des stagiaires, la formation se poursuit. Le commanditaire est informé de l'évènement et des mesures mises en œuvre a posteriori

#### 3 Difficulté ou aléa majeur

Dès que l'évènement se produit, le formateur et les stagiaires constatent les conséquences péjoratives de l'évènement sur l'enseignement ou sur le bon déroulement de la formation.

Le commanditaire ou le responsable de formation de l'établissement sont immédiatement informés de l'évènement et de ses conséquences péjoratives sur le bon déroulement du programme pédagogique.

Si les causes de l'évènement ou de l'aléa ne peuvent être éliminées et que la perturbation ne peut pas être résolue, la décision d'arrêt du programme est prise par le commanditaire ou le responsable de formation avec le formateur qui en informent les stagiaires.

Lorsque c'est possible, des mesures mises en œuvre et organise ultérieurement et avec le formateur, la prévention de la récurrence des évènements ou situations perturbants.

Lorsque la reprogrammation de la formation est possible, celle-ci est proposée par le formateur au commanditaire qui en organise la mise en place et qui invite les stagiaires pour la session de substitution est planifiée

## METHODOLOGIE ET PROCESS

### 4 Compensation

Lorsque la formation est arrêtée, du fait d'un évènement de force majeure et dont la responsabilité ne peut être imputée à qui que ce soit, les frais de déplacement et d'hébergement sont dus au formateur.

Lorsque la responsabilité de l'arrêt de la formation peut être imputée au formateur, les honoraires de formation ne lui seront pas dus.

Lorsque la responsabilité de l'arrêt de la formation peut être imputée à l'établissement ou aux stagiaires sous sa responsabilité, les honoraires de formation sont dus au formateur.

Lorsque le programme peut être reporté, les frais de déplacement et d'hébergement de la session reportée, sont dus au formateur et une nouvelle session est programmée.

### 5 Contestation

À défaut d'accord ou de contestation persistante, c'est le tribunal mentionné à la convention de formation qui sera saisi.

### MÉMOIRE DES SITUATIONS INNATENDUES ET DES SOLUTIONS APPLIQUEES RECAPITULATIF LISTE DES DIFFICULTES REPERTORIES

01 | au cours de la formation le prestataire détecte que le bénéficiaire n'a pas les prérequis

- o adaptation du langage et des exercices en fonction du niveau du bénéficiaire en session de formation individuelle
- o mise en place d'un travail en binôme dans le cas d'une session de formation de groupe
- o proposition d'une autre formation annulation de la formation en cours et programmation d'une formation à une nouvelle date



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOP1 CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

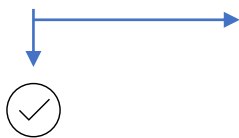
siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

### MÉMOIRE DES SITUATIONS INNATENDUES ET DES SOLUTIONS APPLIQUEES RECAPITULATIF LISTE DES ALEAS REPERTORIES

#### 01 | le vidéo projecteur ne fonctionne pas

- o vérification des branchements
- o redémarrage du système

aléa résolu : OUI | NON



utilisation d'un deuxième en remplacement du premier



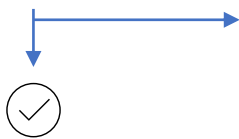
animation poste par poste de la formation par exercices pratiques avec l'accord de l'ensemble des participants



#### 02 | une personne en état d'ivresse pénètre dans les locaux de formation

- o maintien d'une posture calme et sereine avec l'interlocuteur | si possible informer le référent sécurité
- o ciblage des propos et des besoins de la personne en état ivresse
- o contacter les services de police 17 après avoir stabiliser la situation ou immédiatement en fonction de l'agressivité de la personne

aléa résolu : OUI | NON



la personne ne quitte pas les locaux et met en danger autrui il faut notifier dès que possible auprès des services de police la présence d'un individu potentiellement dangereux

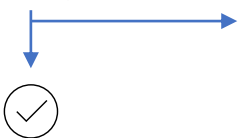


la personne repart calmement | notification des faits auprès des services de police

#### 03 | une coupure d'électricité survient en cours de formation

- o maintien d'une posture calme et sereine
- o vérification de l'origine de la coupure en allant sur les parties communes pour savoir si c'est une coupure générale ou ponctuelle

aléa résolu : OUI | NON



si coupure collective s'informer si une grève d'électricité est en cours, contacter le fournisseur de l'électricité pour connaître la durée de la coupure, si le délai est trop important statuer une nouvelle date de formation et par conséquent proposé le report de la formation est programmée



si coupure électricité interne. vérifier les connections au droit du tableau électriques



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOP1 CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAF.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 8 | PGS 15



## TABLEAU DE BORD REGISTRE RECLAMATION AMIABLE A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

01 | le support de formation est réclamé par le bénéficiaire car non reçu en fin de sessions

- o traitement de la demande
- o écrit explicatif de la raison pour laquelle le support de formation n'a pas été établi ou pour communiquer l'état d'avancement du colis en fonction du numéro de suivi de la poste
- o recherche du registre d'avant établi par courrier simple
- o remise des documents soit en main propre soit au prochain rendez-vous soit par courriel



### INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DECENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 28760585476 AUPRES DU PREFET DE REGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

### TABLEAU DE BORD REGISTRE DIFFICULTE A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFDIFAAAAAMMJJ 001

01 | code de formation et date de survenance

02 | identification du mode de réception  
adresse courriel ou postale

03 | type, modalités et contenu de la réponse adressée à  
l'interlocuteur ayant exprimé la difficulté

04 | méthode de résolution de la difficulté

05 | date de clôture de la difficulté résolu avec

- o succès à l'amiable
- o succès à la suite d'une réclamation
- o sans succès à l'amiable sans dépôt de réclamation
- o sans succès avec un dépôt de réclamation

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [ IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPU  
méthode process de résolution

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /  
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL  
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOP1 CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAF.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 10 | PGS 15

### TABLEAU DE BORD REGISTRE DIFFICULTE A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFDIFAAAAAMMJJ 001

01 | code de formation et date de survenance

02 | identification du mode de réception  
adresse courriel ou postale

03 | type, modalités et contenu de la réponse adressée à  
l'interlocuteur ayant exprimé la difficulté

04 | méthode de résolution de la difficulté

05 | date de clôture de la difficulté résolu avec

- o succès à l'amiable
- o succès à la suite d'une réclamation
- o sans succès à l'amiable sans dépôt de réclamation
- o sans succès avec un dépôt de réclamation

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [ IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPU  
méthode process de résolution

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /  
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL  
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 11 | PGS 15

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO  
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro  
n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

GESTION D'UN ALEA LORS D'UNE FORMATION

### TABLEAU DE BORD REGISTRE ALEA A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFALEAAAAMMJJ 001

01 | code de formation et date de survenance de l'aléa

02 | identification du mode de réception de l'aléa  
adresse courriel ou postale

03 | type, modalités et contenu de la réponse adressée à  
l'interlocuteur ayant exprimé l'aléa

04 | méthode de résolution de l'aléa

05 | date de clôture de aléa résolu avec

- o succès à l'amiable
- o succès à la suite d'une réclamation
- o sans succès à l'amiable sans dépôt de réclamation
- o sans succès avec un dépôt de réclamation

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [ IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPU  
méthode process de résolution

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /  
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL  
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOP1 CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 12 | PGS 15

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO  
D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 enregistré sous le numéro  
n° 28760585476. cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

GESTION D'UN ALEA LORS D'UNE FORMATION

### TABLEAU DE BORD REGISTRE ALEA A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFALEAAAAMMJJ 001

01 | code de formation et date de survenance de l'aléa

02 | identification du mode de réception de l'aléa  
adresse courriel ou postale

03 | type, modalités et contenu de la réponse adressée à  
l'interlocuteur ayant exprimé l'aléa

04 | méthode de résolution de l'aléa

05 | date de clôture de aléa résolu avec

- o succès à l'amiable
- o succès à la suite d'une réclamation
- o sans succès à l'amiable sans dépôt de réclamation
- o sans succès avec un dépôt de réclamation

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [ IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPU  
méthode process de résolution

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /  
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL  
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOP1 CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 13 | PGS 15

## RECLAMATION 2024

GESTION RECLAMATION [ embryonnaire ] LORS D'UNE FORMATION

TABLEAU DE BORD REGISTRE RECLAMATION  
AMIABLE A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFRMAAAAAMMJJ 001

01 | code de formation et date de survenance

02 | identification du mode de réception  
adresse courriel ou postale

03 | type, modalités et contenu de la réponse adressée à  
l'interlocuteur ayant exprimé l'aléa

04 | méthode de résolution de l'aléa

05 | date de clôture de aléa résolu avec

- o succès à l'amiable
- o succès à la suite d'une réclamation
- o sans succès à l'amiable sans dépôt de réclamation
- o sans succès avec un dépôt de réclamation

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [ IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPU  
méthode process de résolution

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /  
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL  
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 14 | PGS 15

## RECLAMATION 2024

GESTION RECLAMATION [ embryonnaire ] LORS D'UNE FORMATION

TABLEAU DE BORD REGISTRE RECLAMATION  
AMIABLE A L'ISSU D'UNE SESSION DE FORMATION

CODE ENREGISTREMENT IFRMAAAAAMMJJ 001

- |  |  |
|--|--|
| 01   code de formation et date de survenance   |  |
| 02   identification du mode de réception<br>adresse courriel ou postale  |  |
| 03   type, modalités et contenu de la réponse adressée à<br>l'interlocuteur ayant exprimé l'aléa   |  |
| 04   méthode de résolution de l'aléa   |  |
| 05   date de clôture de aléa résolu avec<br>o succès à l'amiable<br>o succès à la suite d'une réclamation<br>o sans succès à l'amiable sans dépôt de réclamation<br>o sans succès avec un dépôt de réclamation |  |

DESCRIPTION SOMMAIRE FACTUELLE [ IMAGES TEL QUE IMPRESSION ECRAN OU PHOTOGRAPHIES + PROCESS A L'APPU  
méthode process de résolution

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE /  
NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL  
FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740  
QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social | SIRET 831 704 721 00016 | 1 quai de l'Avenir 76200 DIEPPE

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne  
peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et règlementée soumise  
aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes |  
article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 15 | PGS 15